



Conseil communal du 29/04/2026

Réponse à l'interpellation n°21 :

« Démarches entreprises en vue de l'obtention du label régional « Kids Friendly » pour Saint-Josse ; Interpellation introduite par Mme MARA Gabriela, Conseillère communale LB. - report du 25/03/2026 » (ordre du jour)

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre intérêt constant pour les démarches entreprises par la Commune en faveur des familles. Elles sont au centre à Saint-Josse, tant pour le citoyen qui se rend à la Maison communale, que pour les travailleuses qui veulent concilier vie professionnelle et familiale.

En effet, comme vous le savez, la commune de Saint-Josse-ten-Noode a procédé, ce lundi, à l'inauguration d'une salle d'allaitement aménagée au rez-de-chaussée de la Maison communale. Cette initiative s'inscrit dans la volonté du Collège communal de renforcer l'accessibilité et l'inclusivité des services publics, en particulier à destination des familles. Elle vise à répondre aux besoins des parents effectuant des démarches administratives, ainsi qu'à permettre au personnel communal de mieux concilier vie professionnelle et allaitement maternel.

L'espace a été conçu pour offrir des conditions d'accueil optimales. Il est accessible aux poussettes, et comprend notamment un coin jeux, une chaise ergonomique, un point d'eau, un micro-ondes, des sanitaires adaptés ainsi qu'une table à langer. Par ailleurs, les agents d'accueil ont bénéficié d'une formation spécifique afin de garantir un accompagnement adapté et bienveillant des usagers.

Une attention spécifique a été portée aux personnes à mobilité réduite puisque tout leur est accessible et les sanitaires ont également été aménagés à cette fin.

Ce type d'équipement demeure encore insuffisamment répandu, alors que les besoins sont avérés. Le rôle exemplaire que doivent jouer les services publics en matière d'accueil des familles est une nécessité. C'est par voie de presse que nous avons appris être la seule commune bruxelloise à proposer cet espace ce qui est en décalage complet avec les besoins.

En effet cet aménagement répond à un double objectif : améliorer l'accueil du public et soutenir les membres du personnel concernés avec un attention constante pour les personnes à mobilité réduite.

Cette démarche s'inscrit dans une perspective de labellisation « Kids Friendly », reconnue par la Région, qui vise à renforcer la qualité de l'accueil des familles, notamment monoparentales, à travers trois axes : les aspects humains, les aménagements physiques et l'organisation des services.

Et c'est précisément ce point que je voudrais développer.

S'agissant de l'état d'avancement de la démarche

Oui, la commune a officiellement entamé une démarche en vue de l'obtention du label « Kids Friendly ». Dans ce cadre, nous sommes accompagnés par le think tank PLS -Pour la Solidarité, désigné par la Région pour assurer l'accompagnement et la coordination du processus de labellisation. Ce travail consiste à analyser les pratiques communales et à vérifier leur conformité avec les critères du label.

Ces critères portent notamment sur :

- la qualité de l'accueil des enfants et des familles au sein des services ;
- l'accessibilité des infrastructures ;
- l'adaptation des espaces publics et des équipements ;
- la prise en compte des besoins spécifiques des enfants ;
- ainsi que la participation et l'inclusion des familles.

À ce jour, la commune se situe dans une phase quasi finale du processus, la grande majorité des critères ayant été rencontrée. Il subsiste uniquement certains ajustements à finaliser.

S'agissant des actions concrètes mises en place

Plusieurs aménagements concrets ont été réalisés afin d'améliorer l'accueil des enfants et des familles, notamment:

- la mise en place d'un espace dédié à l'allaitement, garantissant confort et intimité aux parents ;
- l'installation d'une table à langer, afin de répondre aux besoins des bébés dans de bonnes conditions ;
- l'aménagement d'un coin enfants, permettant d'accueillir les plus jeunes et de rendre les temps d'attente plus agréables ;
- l'organisation de formations spécialisées à destination des agents de première ligne (guichets, gardiens de la paix, huissiers), afin de renforcer la qualité de l'accueil, la prise en compte des besoins des familles et l'adaptation des pratiques professionnelles.

Ces dispositifs visent à offrir un environnement plus accueillant, pratique et inclusif pour les familles.

S'agissant de l'accompagnement et des subsides

La commune ne bénéficie pas, à ce stade, de subsides spécifiques dans le cadre de cette démarche.

Toutefois, l'inscription dans ce processus de labellisation permet de se positionner en vue d'éventuelles opportunités futures de financement, tout en améliorant dès à présent la qualité des services proposés.

Par ailleurs, la commune bénéficie d'un accompagnement structuré par PLS - Pour la Solidarité, qui guide les services dans la mise en conformité avec les exigences du label.

S'agissant du calendrier et des perspectives

L'introduction officielle de la candidature est prévue d'ici la fin du mois de mai 2026.

Suite aux dernières évaluations réalisées par le coordinateur du label, il ressort que la commune se trouve en phase finale, les principaux critères étant déjà rencontrés. Les prochaines semaines seront consacrées à la finalisation des derniers éléments requis.

Pour conclure, nous poursuivons ainsi notre engagement à renforcer une commune accueillante et adaptée aux besoins des enfants et des familles, en nous inscrivant dans une démarche structurée, progressive et qualitative en vue de l'obtention du label « Kids Friendly ».